

Société FRESenius GROUPE FRANCE

5 Place du Marivel
92316 SEVRES CEDEX

FRESenius TECHNIQUES MEDICALES

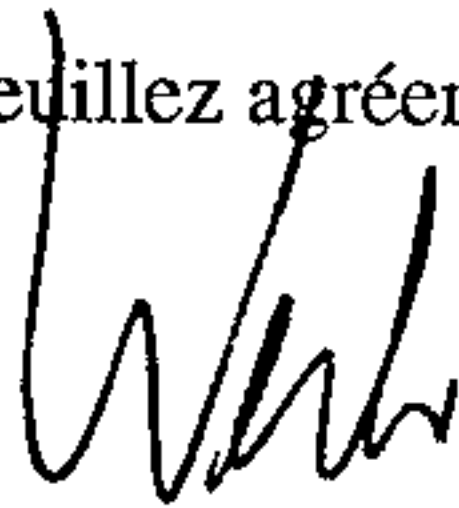
Zone Industrielle de Saumur-Chacé
49428 CHACE

L'Arbresle, le 5 août 1996

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons désigné Monsieur Dietrich METZNER en qualité de représentant permanent de notre société au sein du conseil d'administration de la société FRESenius TECHNIQUES MEDICALES en remplacement de Monsieur Mathias KLINGLER à compter du conseil d'administration du 17 avril 1996.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

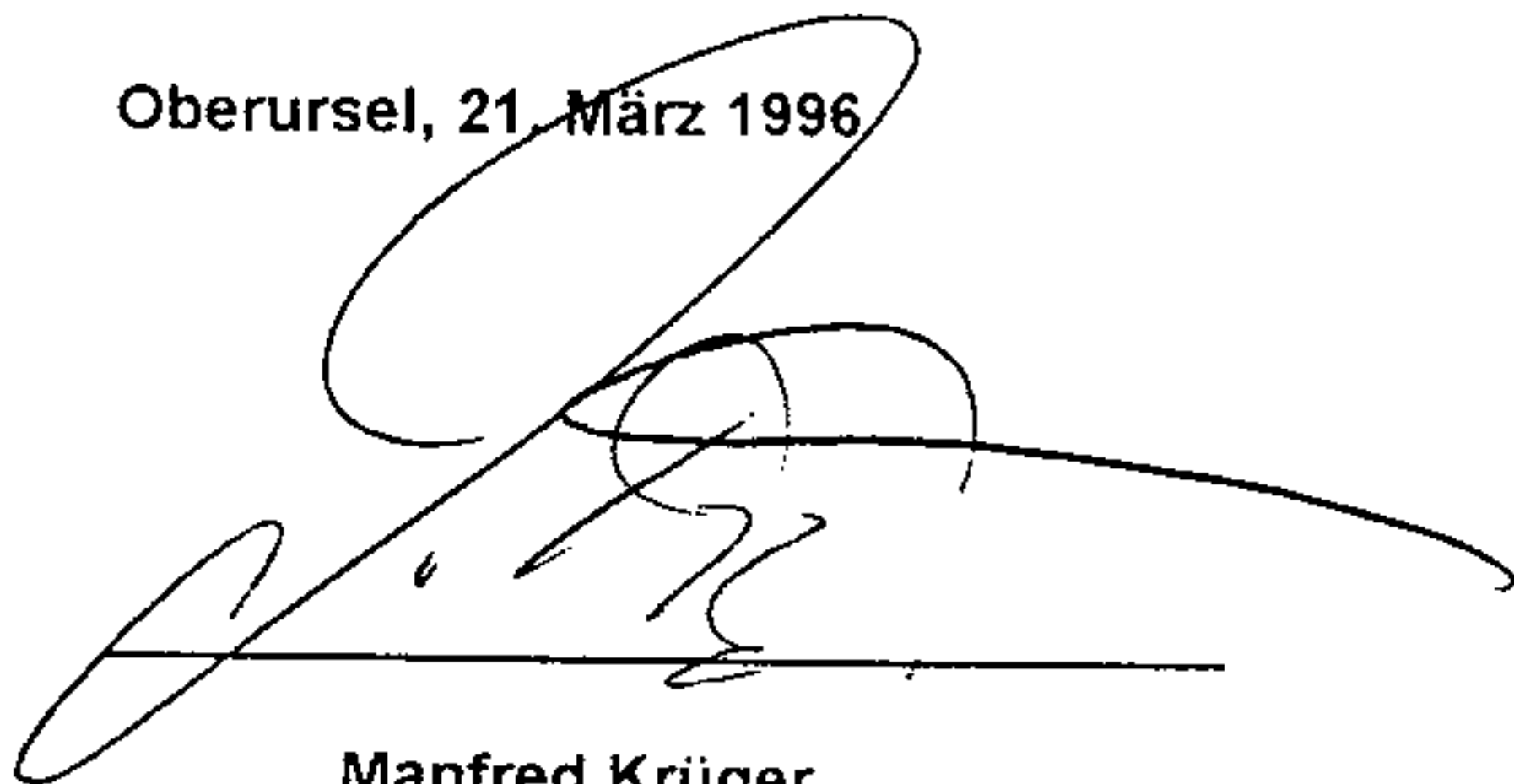


UDO WERLÉ,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Ich, Manfred Krüger, kündige hiermit mein Mandat als „Administrateur“ (frz. Recht: Verwaltungsratsmitglied (dtsh. Recht: Aufsichtsratsmitglied) der Gesellschaft FRESENIUS TECHNIQUES MEDICALES, Saumur, Frankreich.

Je soussigné, Manfred Krüger, donne ma demission pour le poste d'administrateur, que j'occupe au sein de la société FRESENIUS TECHNIQUES MEDICALES, Saumur, France.

Oberursel, 21. März 1996



Manfred Krüger

FRESENIUS TECHNIQUES MEDICALES

Société anonyme au capital de 2 500 000 francs
Siège social : Zone Industrielle de Saumur-Chacé 49428 CHACE
R.C.S. SAUMUR B 305 273 773

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 1996

Le 26 juin 1996, à 14 heures, au siège social de la société FRESENIUS SMAD, Zone Industrielle de la Pontchonnière, Route de la Chanade, Savigny, B.P. 106, 69591 L'ARBRESLE CEDEX,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocations du conseil d'administration.

Monsieur Mathias KLINGLER, président du conseil d'administration, préside l'assemblée.

La société FRESENIUS GROUPE FRANCE, représentée par Monsieur Dietrich METZNER et Monsieur Gerhard KRAMMER, les deux actionnaires présents possédant ou représentant le plus grand nombre d'actions et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

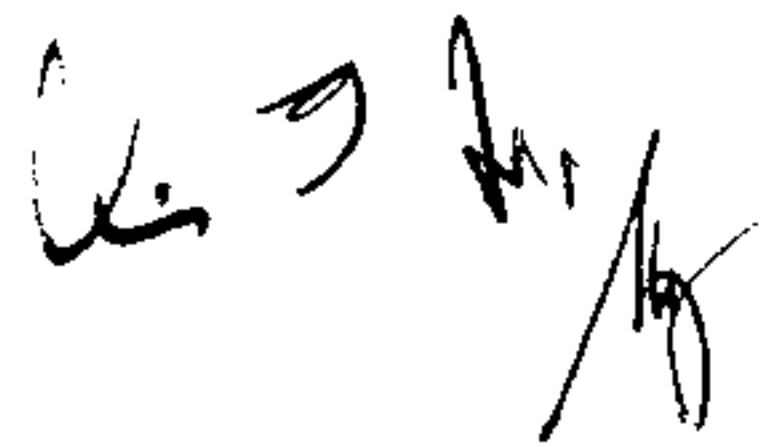
Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Monsieur Jean SCHUBNEL.

Monsieur le président constate, d'après la feuille de présence émargée par les actionnaires et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents et représentés possèdent au moins le quart des actions représentant le capital social.

Le commissaire aux comptes de la société, la société FIDUCIAIRE DE FRANCE, représentée par Monsieur Jean GATINAUD, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Puis, Monsieur le président dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des autres documents et pièces envoyés aux actionnaires ou mis à leur disposition avant l'assemblée.



Monsieur le président rappelle que les comptes annuels, les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et, généralement, tous les documents et renseignements qui, d'après l'article 168 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et les articles 138 et 142 du décret du 23 mars 1967, doivent être communiqués aux actionnaires, leur ont été envoyés ou ont été tenus à leur disposition, au siège social, depuis le jour de la convocation à l'assemblée.

Les actionnaires présents reconnaissent avoir pu exercer pendant le délai légal de quinze jours au moins, le droit de communication prévu par la loi, ce dont l'assemblée prend acte.

En conséquence, Monsieur le président déclare que l'assemblée, régulièrement constituée et, réunissant le quorum requis par la loi, peut valablement délibérer.

Il est alors donné lecture de l'ordre du jour :

- rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire aux comptes,
- examen et approbation des comptes de l'exercice - Quitus aux administrateurs de leur gestion,
- examen et approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,
- affectation du résultat,
- ratification de la cooptation de Monsieur Mathias KLINGLER au poste d'administrateur,
- nomination de Monsieur KASTNER au poste d'administrateur,
- pouvoir en vue des formalités.

Monsieur le président ouvre la délibération par la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

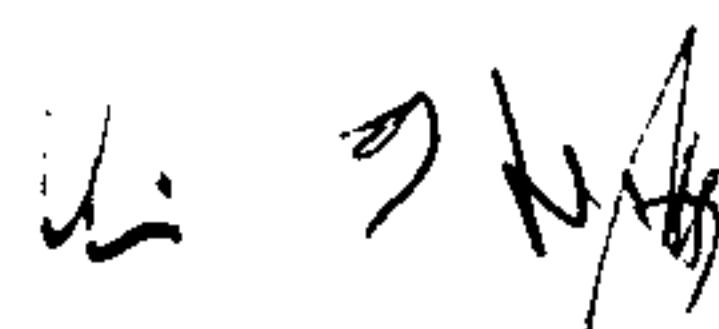
Puis il est donné lecture du rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994 et du rapport spécial concernant les opérations prévues par l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 établis par le commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, Monsieur le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1995, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans les comptes sus-visés et résumées dans ces rapports.



L'assemblée générale, statuant sur rapport de gestion du conseil d'administration en application de l'article 223 quater du code général des impôts, prend acte qu'il n'existe pas de dépenses et charges visées l'article 39-4 de ce code.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, sauf abstentions légales.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, soit - 5 939 817 francs au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé dans le tableau ci-dessous les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents, étant toutefois précisé que du fait de notre intégration fiscale avec la société FRESENIUS GROUPE FRANCE, l'avoir fiscal n'est mentionné que pour mémoire :

	Dividende par action	Avoir fiscal
Exercice clos le 31/12/94	-	-
Exercice clos le 31/12/93	62,12 francs	31,06 francs
Exercice clos le 31/12/92	83,10 francs	41,55 francs

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration du 17 avril 1996 a nommé Monsieur Mathias KLINGLER au poste d'administrateur, sous la réserve de la ratification de cette nomination par l'assemblée générale.

L'assemblée générale décide de ratifier la nomination au poste d'administrateur de Monsieur Mathias KLINGLER pour une durée de six années devant expirer lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et tenue dans l'année 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur KASTNER au poste d'administrateur de la société pour une durée de six années devant expirer lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et tenue dans l'année 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

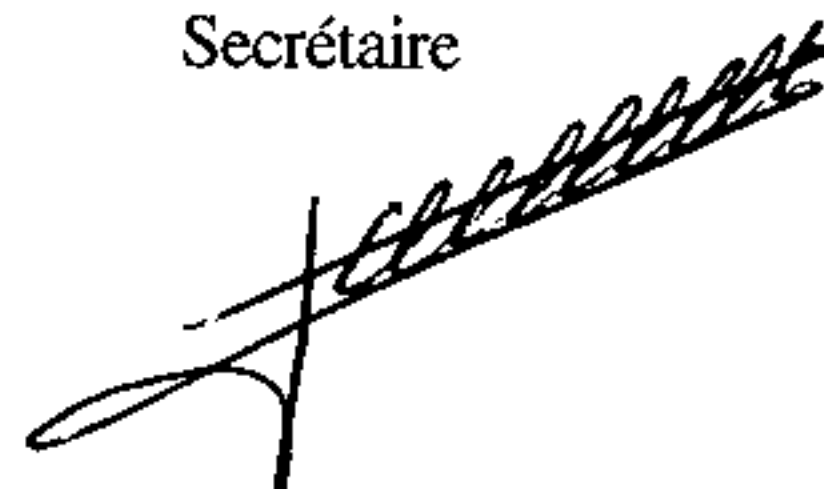
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

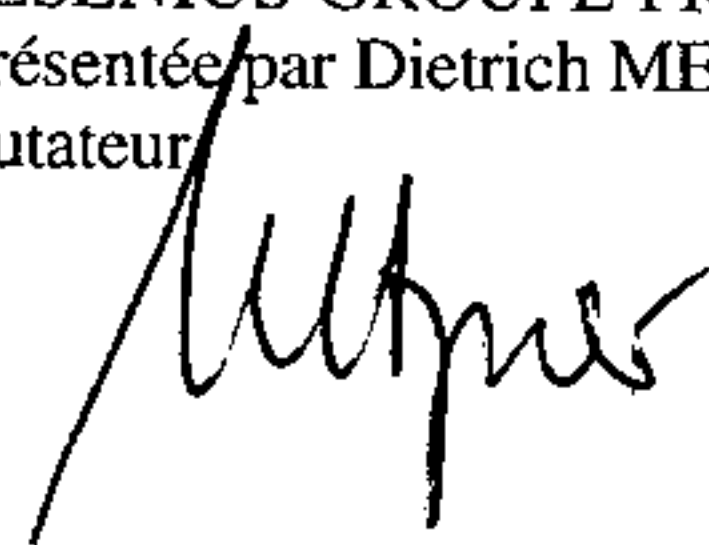
Mathias KLINGLER
Président



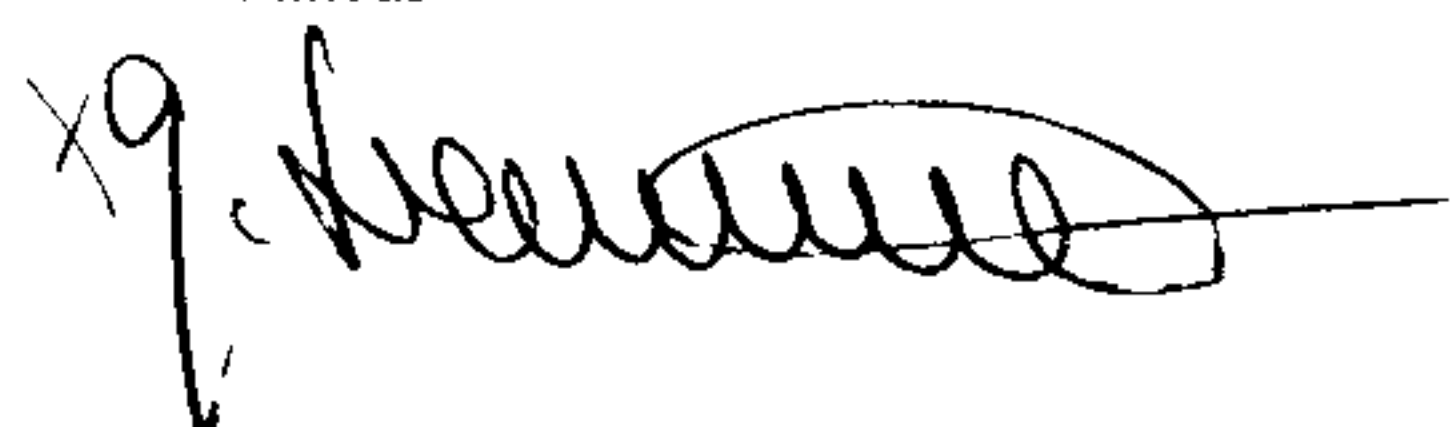
Jean SCHUBNEL
Secrétaire



FRESENIUS GROUPE FRANCE
représentée par Dietrich METZNER
Scrutateur



Gerhard KRAMMER
Scrutateur




A 891

FRESENIUS TECHNIQUES MEDICALES

Société anonyme au capital de 2 500 000 francs
Siège social : Zone Industrielle de Saumur-Chacé 49428 CHACE
R.C.S. SAUMUR B 305 273 773

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 AVRIL 1996**

Le 17 avril 1996, à 14 heures,

les administrateurs de la société se sont réunis au siège social de la société FRESENIUS GROUPE FRANCE, au 5 place du Marivel, 92316 SEVRES CEDEX, en séance du conseil sur convocation du président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Monsieur Gerhard KRAMMER, président du conseil d'administration,
- Monsieur Jean SCHUBNEL, directeur général,
- La société FRESENIUS GROUPE FRANCE, représentée par Monsieur Dietrich METZNER.

EST ABSENT ET EXCUSE :

- Monsieur Manfred KRÜGER.

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Monsieur Christophe FOURRIER, membre délégué du comité d'entreprise,
- Monsieur Jean-Claude BINARD, membre délégué du comité d'entreprise.

Le conseil réunissant la présence effective d'au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE DE FRANCE, représentée par Monsieur Jean GATINAUD, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerhard KRAMMER.

En début de réunion, Monsieur le président fait donner lecture du procès-verbal de la précédente séance. La rédaction de ce procès-verbal est adoptée à l'unanimité. Puis il fait un exposé sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1995.



9

Le conseil, après avoir donné acte à son président de ses déclarations, délibère alors comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995,
- proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- démission de Monsieur Manfred KRÜGER et cooptation de Monsieur Mathias KLINGLER au poste d'administrateur,
- changement de représentant permanent de la société FRESENIUS GROUPE FRANCE,
- changement de président du conseil d'administration et renouvellement des fonctions du directeur général,
- nomination de Monsieur KASTNER au poste d'administrateur,
- agrément de nouveaux actionnaires,
- convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- questions diverses.

COMPTES ANNUELS DU DERNIER EXERCICE CLOS

Monsieur le président présente au conseil, le projet de comptes annuels au 31 décembre 1995.

Après une discussion sur les différents postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, le conseil arrête à l'unanimité, les comptes annuels qui lui sont présentés.

RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Le conseil décide de proposer à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice, soit - 5 939 817 francs au compte "report à nouveau".

DEMISSION DE MONSIEUR MANFRED KRÜGER ET COOPTATION DE MONSIEUR MATHIAS KLINGLER AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

Monsieur le président fait part aux administrateurs de l'intention de démissionner de Monsieur Manfred KRÜGER de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur le président propose de coopter à ce poste Monsieur Mathias KLINGLER.

Les administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Manfred KRÜGER et décident, à l'unanimité, de coopter Monsieur Mathias KLINGLER en qualité de nouvel administrateur, sous réserve de la ratification de cette nomination par l'assemblée générale.

Monsieur Mathias KLINGLER a déclaré par avance qu'il acceptait cette fonction d'administrateur, s'il était coopté à ce poste.

Handwritten signature and initials.

CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT

Monsieur le président indique au conseil que la société FRESENIUS GROUPE FRANCE lui a fait part du changement de son représentant permanent pour la représenter au sein du conseil d'administration de la société FRESENIUS TECHNIQUES MEDICALES.

Monsieur Udo WERLÉ, en sa qualité de président du conseil d'administration de la société FRESENIUS GROUPE FRANCE, déclare que cette société a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Dietrich METZNER en remplacement de Monsieur Mathias KLINGLER.

Le conseil prend acte de ce changement de représentant permanent et exprime à Monsieur Mathias KLINGLER sa reconnaissance pour son activité.

CHANGEMENT DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RENOUELEMENT DES FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Gerhard KRAMMER informe les administrateurs de son intention de démissionner de ses fonctions de président du conseil d'administration, tout en restant administrateur, à l'issue du présent conseil.

Monsieur le président propose aux administrateurs de nommer Monsieur Mathias KLINGLER en qualité de nouveau président du conseil d'administration.

Les administrateurs, à l'unanimité, décident la nomination de Monsieur Mathias KLINGLER en qualité de nouveau président du conseil d'administration. Ils adressent à cette occasion leurs plus vifs remerciements à Monsieur Gerhard KRAMMER pour le travail qu'il a effectué en qualité de président de leur société.

Monsieur Gerhard KRAMMER informe les administrateurs que Monsieur Mathias KLINGLER a déclaré accepter cette nomination si elle était décidée par le conseil. Il les informe également que Monsieur Mathias KLINGLER a proposé par ailleurs de renouveler Monsieur Jean SCHUBNEL dans ses fonctions de directeur général.

Les administrateurs décident, à l'unanimité, de reconduire le mandat de directeur général de Monsieur Jean SCHUBNEL pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

NOMINATION DE MONSIEUR KASTNER AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

Monsieur le président demande au conseil de proposer à l'assemblée générale de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur KASTNER pour une durée de six années, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et tenue dans l'année 2002.

Les administrateurs, à l'unanimité, décident de soumettre au vote de l'assemblée générale la nomination proposée par le président.

AGREMENT DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

Monsieur le président rappelle que les dispositions légales en vigueur impliquent que Monsieur KLINGLER et Monsieur KASTNER deviennent actionnaires de la société dans un délai de trois mois à compter de la cooptation et que cette nomination soit entérinée par une assemblée générale.

En conséquence, les administrateurs, à l'unanimité, décident d'agréer Monsieur KLINGLER et Monsieur KASTNER en qualité d'actionnaires et de proposer la ratification de leur nomination à l'assemblée générale.

PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE

Monsieur le président présente ensuite le projet des résolutions qui pourraient être soumises à l'assemblée.

Après lecture du texte proposé et après avoir entendu les explications de son président, le conseil, à l'unanimité, adopte ledit texte.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le président donne lecture du projet du rapport qui doit être présenté à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Après discussion et compte tenu de diverses observations, le rapport est définitivement mis au point et adopté.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire au siège social de la société FRESENIUS SMAD.

Cette assemblée statuera sur l'ordre du jour suivant :

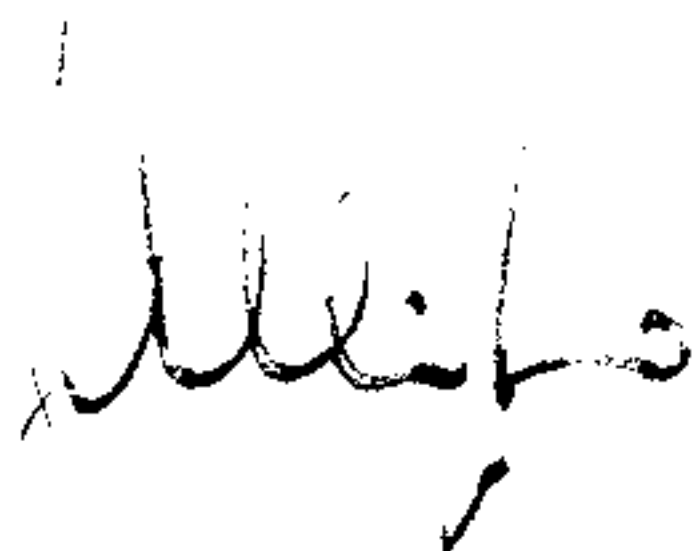
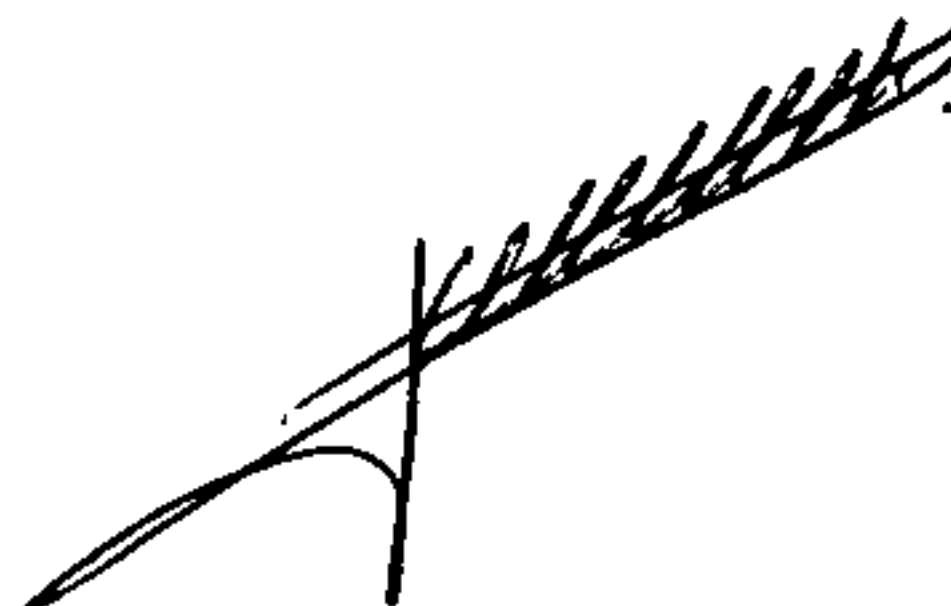
- rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire aux comptes,
- examen et approbation des comptes de l'exercice - Quitus aux administrateurs,
- examen et approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,
- affectation du résultat de l'exercice,
- ratification de la cooptation de Monsieur Mathias KLINGLER au poste d'administrateur,
- nomination de Monsieur KASTNER au poste d'administrateur,
- pouvoir en vue des formalités.

Le conseil donne à Monsieur Jean SCHUBNEL, directeur général, avec faculté de délégation, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de procéder à la convocation des actionnaires, et plus généralement pour faire tout ce qui sera utile ou nécessaire en vue de la réunion de cette assemblée.

[Signature]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et un administrateur.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. L. L.' followed by a flourish.A handwritten signature in black ink, consisting of a series of slanted, parallel strokes.